

Attestation d'assurance

La compagnie d'assurance <u>MS Amlin Insurance SE, Boulevard du Roi Albert II, 37 à 1030 Bruxelles, compagnie agréée sous le numéro de code 3092</u> confirme que la personne physique ou morale suivante :

Mattheeuws Eric Transport nv Nijverheidsstraat 2 8630 Veurne

Est assuré en tant que transporteur de déchets dangereux et d'huiles usagées pour sa responsabilité civile extracontractuelle conformément l'article 32 de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 09 avril 1992 relatif aux déchèts dangereux.

Ce contrat porte le numéro LXX117550

Il prend effet le 01/01/2025 et prend fin le 31/12/2025, avec prolongation tacite pour des périodes successives d'un an.

Assurées:

- Mattheeuws Eric Transport NV KBO 0441.995.940
- Transport Denecker NV KBO 0406.750.197
- Romac Fuels NV KBO 0472.790.767
- C&C Operations NV KBO 0774.977.639
- Bulmac NV KBO 0434.809.527
- Het Engels Hof BV KBO 0896.068.875
- Transports Jean-Marie Dumont SPRL KBO 0401.819.926
- Romac International NV KBO 0434.072.723

Pologne:

-Promo Logistics SP z.o.o. - Aleja Tysiaclecia 48 -59-700 Boleslawiec

France

- Mattheeuws Eric Sarl - 4396 Port Fluvial; 59279 Loon-Plage

Allemagne:

- Mattheeuws Eric gmbh

Montant assuré:

2.500.000 EUR par sinistre.

L'assureur déclare que les exceptions, les nullités et les déchéances, résultant de la loi ou de la convention, ne seront pas opposées aux victimes.

La compagnie déclare que le contrat d'assurance susmentionné ne peut être suspendu ou résilié qu'après un délai de 3 mois à compter de la notification à la Région Wallonne des motifs de la suspension ou de la résiliation.



Fait à Bruxelles le 06/12/2024

Thomas Christiaens - Senior Underwriter

Phone: 0032(2) 894.71.93